



AVIS D'APPEL D'OFFRES

OBJET : RECRUTEMENT D'UNE SOCIETE DE GARDIENNAGE ET DE SURVEILLANCE

- **Type de marché :** Prestation de services
- **Mode :** Procédure d'appel d'offres ouvert
- **Description :** Voir le descriptif dans le cahier de charges

CONDITIONS DE PARTICIPATION A L'APPEL D'OFFRES

Les candidats désireux de soumissionner au présent appel d'offres, doivent fournir les documents ci-après :

- Le RCCM,
- Le certificat de non-faillite,
- Le Code NIF,
- Un Agrément délivré par les autorités compétentes en cours de validité,
- Une attestation notariée sur l'honneur prouvant que l'activité objet de DAO fait partie des principales vocations de la société,
- Un certificat de quitus fiscal valide,
- Un certificat du quitus social valide,
- Un Certificat de non-poursuite judiciaire,

Critères d'attribution : Offre la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- 70% : les capacités techniques du candidat et options de la prestation ;
- 30% : le prix offert par le candidat (TTC) ;

Renseignements : Correspondre avec le Port Autonome de Conakry (PAC) aux adresses indiquées.



Condition de retrait du dossier de consultation :

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) est disponible à l'adresse suivante :

Service Juridique du PAC

Tel : 622 28 38 76

Email : hassane.diallo@portconakry.com

Le Dossier d'Appel d'Offres doit être retiré par les candidats contre le paiement d'un montant de **Deux (2) millions de Francs Guinéens** non remboursable.

Période de retrait du DAO : 16 au 18 mai 2022 au plus tard à 15 heures.

Date limite du dépôt des Offres : le 20 juin 2022 à 12 heures suivi de l'ouverture des plis à 14 heures.

Lieu : salle de conférence de la Direction Générale du PAC.

Langue utilisée : le français.

Dépôt des offres : Tous les documents de soumission des offres sont reçus dans des plis fermés en version papier, dont un (1) original et deux (2) copies à l'adresse indiquée du PAC.

Visite des lieux : Afin de permettre à chaque candidat de se rendre compte de l'état des lieux, des conditions et des difficultés éventuelles d'exécution des prestations, une visite commune obligatoire sera organisée sur l'ensemble des sites le 20 mai 2022 à partir de 9h 30mn.

Une liste de présence sera établie et émargée par chacune des entreprises à l'issue de la visite.

Les offres des sociétés absentes lors de la visite sont susceptibles d'être rejetées.

Conakry, le 1^{er} Mai 2022

Le Directeur Général




Mamadou Biro DIALLO